

Bulgarie

En 2014, l'immigration comme l'émigration ont augmenté, avec à la clé une émigration nette de 2 100 personnes. L'émigration nette des Bulgares (-14 300) n'a pas été totalement compensée par l'immigration nette d'étrangers (+12 200). Il faut cependant noter que ces chiffres reposent sur les changements de résidence permanente, et qu'ils sont susceptibles de sous-estimer l'ampleur réelle des flux migratoires. Les entrées d'étrangers (dont neuf sur dix n'étaient pas des ressortissants de l'UE) sont passées de 13 900 à 17 100 entre 2013 et 2014, tandis que les flux de sorties augmentaient de 33 % (4 900). Les immigrants étrangers étaient principalement originaires de Turquie (surtout des étudiants), de Syrie (principalement des demandeurs d'asile), et de la Fédération de Russie. L'émigration des ressortissants bulgares a augmenté de près de 50 %, jusqu'à atteindre 23 900 personnes. Ces flux sont dominés par une migration de travail de courte et moyenne durée.

En 2014, 124 800 personnes nées à l'étranger résidaient en Bulgarie, un nombre record qui représente 1.8 % de la population totale (contre 0.5 % seulement trois ans auparavant). Il est probable que l'adhésion de la Bulgarie à l'UE et les mesures actives adoptées par les autorités pour attirer les personnes d'origine bulgare établies à l'étranger, entre autres facteurs, aient contribué à cette progression. On a constaté ces dernières années une hausse des flux venant de pays dans lesquels des minorités bulgares sont installées, ainsi que d'autres pays de l'UE. Les ressortissants de l'UE représentent plus d'un tiers de la population née à l'étranger. La Grèce, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les principaux pays d'origine des ressortissants de l'UE en Bulgarie, tous comme ils constituent les principaux pays de destination des émigrants bulgares.

La situation du marché du travail en Bulgarie reste fragile et la demande de main-d'œuvre décline. Cela a sans doute contribué à la diminution des entrées de travailleurs étrangers. En 2014, les autorités ont délivré moins de 300 nouveaux permis de travail – le plus faible niveau depuis 2005 (300 permis ont été renouvelés). Néanmoins, les travailleurs détachés et ceux qui travaillent dans le tourisme sont souvent dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail. Les travailleurs qualifiés chinois et turcs constituent les groupes les plus importants.

Le nombre d'étudiants étrangers inscrits lors de l'année universitaire 2014/15 est resté stable par rapport à l'année précédente (11 500 étudiants, soit 4.3 % du total). Les étudiants des pays voisins et des pays dans lesquels des minorités bulgares sont présentes (les ressortissants d'origine bulgare ont un accès gratuit aux universités en Bulgarie) représentent plus de 80 % du total des étudiants étrangers. Selon l'Institut national des statistiques,

27 900 étudiants bulgares étudiaient à l'étranger en 2014/15, soit 10 % de l'ensemble des étudiants dans les universités bulgares. Les destinations préférées sont le Royaume-Uni et l'Allemagne, puis viennent l'Autriche, la France, l'Espagne et les Pays-Bas.

On a comptabilisé 20 200 demandes d'asile en 2015 (personnes à charge comprises), c'est-à-dire 1.6 % des demandes enregistrées dans l'UE28. Ce chiffre a presque doublé par rapport à 2014. Les trois nationalités les plus représentées (Iraq, Afghanistan et Syrie) représentent plus des deux tiers du total des demandes. Plus de 90 % des 5 600 décisions prises en première instance en 2015 étaient positives, contre 51 % dans l'UE28. La pression migratoire s'est intensifiée en 2014, surtout à la frontière entre la Bulgarie et la Turquie. La construction d'une clôture de 30 km et les interventions répétées des gardes-frontières bulgares ont entraîné une réduction temporaire des franchissements illégaux de frontière, de 11 600 en 2013 à 6 500 en 2014, qui sont pour la plupart le fait de ressortissants syriens et afghans.

Afin d'encourager les investissements étrangers directs, une nouvelle procédure simplifiée a été mise en place pour accorder des permis de séjour permanent et la citoyenneté aux entrepreneurs des pays tiers qui investissent au-delà d'un certain seuil.

Les modifications apportées à la Loi sur la citoyenneté bulgare stipulent que les ressortissants étrangers qui ont une résidence permanente en Bulgarie suite à un mariage avec un ressortissant bulgare, ainsi que les ressortissants de l'UE et des pays qui ont signé un accord de réciprocité avec la Bulgarie, peuvent acquérir la citoyenneté bulgare sans renoncer à leur citoyenneté antérieure.

En septembre 2015, de nouveaux amendements à la Loi sur les réfugiés ont été adoptés afin de transposer la Directive 2011/95/UE concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale. La loi introduit une nouvelle catégorie, la « protection internationale temporaire ». Ce statut est accordé en cas d'afflux massif de personnes qui sont forcées de quitter leur pays d'origine en raison d'un conflit militaire, d'une guerre civile, d'une intervention étrangère, de la violation des droits civils ou de violence sur leur territoire. Le gouvernement a également proposé d'introduire une procédure simplifiée pour accorder le statut de réfugié aux personnes d'origine ethnique bulgare victimes de conflits ou de guerres civiles.

Pour en savoir plus

www.nsi.bg


www.aref.government.bg

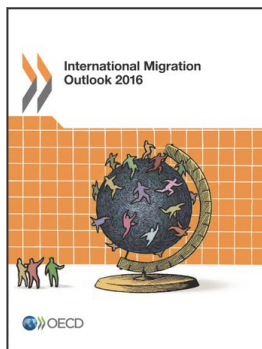
Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

BULGARIE

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers	
					2004-08	2009-13	2014	
<i>Pour 1 000 habitants</i>								
Entrées	..	0.5	2.5	1.2	..	
Sorties	..	3.7	2.7	2.5	..	
Entrées d'étrangers par catégorie <i>Statistiques de permis de résidence (données standardisées)</i>	Milliers		Distribution (%)					
	2013	2014	2013	2014				
Travail				
Famille (y compris la famille accompagnante)				
Humanitaire				
Libre circulation				
Autres				
Total				
Migrations temporaires	2005	2013	2014	Moyenne				
<i>Milliers</i>								
Étudiants	2.1				
Stagiaires				
Vacanciers actifs				
Travailleurs saisonniers				
Personnel transféré au sein de leur entreprise				
Autres travailleurs temporaires	0.6	0.5				
Entrées de demandeurs d'asile	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau	
<i>Pour 1 000 habitants</i>								
	0.1	0.1	0.9	..	0.1	0.3	..	
Composantes de la croissance de la population	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers	
<i>Pour 1 000 habitants</i>								
Total	-7.7	-7.1	-5.4	-6.0	-7.3	-6.0	-43.5	
Accroissement naturel	-5.5	-4.7	-5.2	-5.7	-5.1	-4.8	-41.4	
Solde migratoire et ajustements statistiques	-2.2	-2.4	-0.2	-0.3	-2.3	-1.2	-2.1	
Effectifs de migrants	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Milliers	
<i>En % de la population totale</i>								
Personnes nées à l'étranger	..	1.0	1.5	
Population étrangère	..	0.3	0.8	0.5	..	
Naturalisations	2005	2010	2013	2014	Moyenne		Niveau	
<i>En % de la population étrangère</i>								
	
Résultats sur le marché du travail	2005	2010	2013	2014	Moyenne			
<i>Emploi/population (%)</i>								
Hommes nés dans le pays de résidence	..	63.4	62.1	63.8	65.8	63.0		
Hommes nés à l'étranger	..	49.7	64.6	68.8	62.2	58.1		
Femmes nées dans le pays de résidence	..	56.3	56.8	58.2	57.2	56.7		
Femmes nées à l'étranger	..	45.1	51.6	50.1	57.4	49.3		
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>								
Hommes nés dans le pays de résidence	..	11.0	14.1	12.5	7.0	11.6		
Hommes nés à l'étranger	..	3.7	8.0	4.0	7.4	7.4		
Femmes nées dans le pays de résidence	..	9.6	11.9	10.5	7.5	9.8		
Femmes nées à l'étranger	..	17.6	17.5	6.5	6.2	14.3		

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933394632>



Extrait de :
International Migration Outlook 2016

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Bulgarie », dans *International Migration Outlook 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/migr_outlook-2016-11-fr

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.